



règlement facture maison de retraite

Par **lorn44**, le **11/06/2020 à 10:31**

Bonjour,

Mon frère gere le compte bancaire de ma mère qui est en maison de retraite.

la maison de retraite vient de nous signaler qu'il ne payait plus les factures et que la dette s'élevait à 15000 euros et il reste sur le compte 3000 euros.

Que va t il se passer ? vais-je etre obligé de payer la facture car mon frère est au rsa.

je suppose qu'il a utilisé le compte pour des besoins personnels.

merci pour vos réponses

Lorn

Par **youris**, le **11/06/2020 à 10:57**

bonjour,

il faudra bien que quelqu'un paie sinon la maison de retraite ne va pas garder votre mère gratuitement.

c'est à votre frère que vous devez poser la question pourquoi ne paie-t-il plus la maison de retraite ?

Le code civil prévoit dans son article 205 que les enfants doivent des aliments à leurs pères et mères dan sle besoin.

salutations

Par **lorn44**, le **11/06/2020 à 11:31**

Merci pour votre réponse,

je ne suis pas contre le fait de payer ma part c'est tout a fait normal, mais pas la totalité.

il ne paie pas parcequ'il a utilise l'argent pour lui

Par **youris**, le **11/06/2020 à 11:48**

la première chose à faire c'est de demander à votre mère de supprimer la procuration de votre frère pour le compte de votre mère.

avez-vous des preuves que votre frère a utilisé l'argent de votre mère pour ses besoins propres ?

Par **lorn44**, le **11/06/2020 à 12:12**

les factures edf,gdf et sfr sont prelevées directement sur ce compte.

sur le peu de relevé que nous avons pu voir, il y avait des factures de restaurants, des lunettes, des vetements et des prels d'argent liquide (a priori, il y en a pour 10000 euros)

et cela dure depuis mars 2018 quand notre mère est rentrée en maison de retraite, avant c'était elle qui gérait son compte, donc pas de problème.

Par **Visiteur**, le **11/06/2020 à 12:48**

Bonjour

Votre seule solution est d'honorer les factures et de vous retourner contre votre frère, je vous conseillerais de voir un avocat.

Par **lorn44**, le **11/06/2020 à 13:13**

Bonjour,

Effectivement la solution c'est un avocat, mais comme mon frère n'est pas solvable c'est cause perdue.

Par **youris**, le **11/06/2020 à 13:51**

votre frère peut revenir à meilleur fortune donc solvable.

si votre frère est condamné à payer, cela pourra être déduit de sa part dans la succession de votre mère.

Par **lorn44**, le **11/06/2020 à 13:57**

il a 53 ans, ne veut plus travailler, il est au RSA et il n'y aura pas de succession car ma mère n'a rien hormis sa retraite.

la seule chose qu'il a c'est un appartement

Par **lorn44**, le **11/06/2020 à 14:40**

Merci à tous pour les renseignements, et je vais m'adresser à un avocat.